

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 11 juin 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 11 juin à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRGNAC Française.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal le 05 juin 2026,
En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, les projets de CFU de l'ensemble des budgets ont été transmis par courrier électronique le 29 mai 2026.

Absents excusés : Laura DANILO, Valérie CHAILLOU

Pouvoirs : Laura DANILO donne pouvoir à Michaël GEORGES,
Valérie CHAILLOU donne pouvoir à Véronique LHOMME

Secrétaire de séance : Gildas ORHAN a été élu secrétaire de séance.

2026-06-11-07 Mise en place du dispositif argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité, pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation (dans la limite de 15€ par jeune et par jour).

Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent pédagogue et technique. Un contrat de participation ou une charte d'engagement est signé par le jeune, l'encadrant et/ou l'élu ; Il relate les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées.

Les missions proposées dans le cadre du dispositif tiennent compte à la fois du savoir-faire des volontaires et du service approprié à la population. A titre d'exemple, actions de désherbage, arrosage espaces verts, archivage, nettoyage...

Il est proposé de mettre en place ce dispositif pendant les périodes de vacances scolaires, afin de permettre à des jeunes âgés de 15 à 17 ans de disposer d'une première expérience professionnelle, mais aussi de participer activement à l'activité de leur commune, grâce à la réalisation de petits chantiers de proximité.

Chaque jeune pourra effectuer plusieurs missions dans l'année (1 mission correspondant à plusieurs demi-journées de 3h30 au plus) en fonction des places disponibles et du nombre de candidats. En contrepartie, il percevra une indemnité de 15€/jour, pour 3 heures de travail, avec une pause de 30 minutes.

Considérant la difficulté pour les mineurs d'obtenir un emploi saisonnier ;

Considérant que le dispositif « argent de poche » permet de responsabiliser les jeunes, renforce leur engagement citoyen et favorise le vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place du dispositif argent de poche sur la commune de Les Fougerêts, réservé aux jeunes fougerétais âgés de 15 à 17 ans
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, le jour, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme,

Mme Le Maire
Françoise GRIGNAC



Le secrétaire de séance,
Gildas ORHAN